

Plate forme Congolaise pour la Gestion durable des forêts

Case J061V OCH MOUNGALI III , BP: 5058 Ouenzé Brazzaville, République du Congo
Téléphone : 553 15 73/ 772 57 64 /524 19 56 ; Email : oddhc@yahoo.fr, renzobo@yahoo.fr,
fgdh@yahoo.fr,arseneguelele@yahoo.fr

**Note de contribution de la société civile par rapport à la préparation du R-PP en
République du Congo**

Brazzaville, le 10 juin 2010

Introduction

La Plateforme des organisations de la société civile pour la gestion durable des forêts, saisit la présente opportunité pour présenter sa position concernant le processus REDD en République du Congo.

Au regard des enjeux que soulève la thématique du processus REDD, la Plateforme rappelle qu'elle fait sienne les principes adoptés par la société civile lors de la Conférence d'Accra du 18 au 20 août 2008.

Ainsi, au vu de la démarche qui a été adoptée tout au long des travaux d'élaboration du R-PP en République du Congo, la plateforme formule les observations et les recommandations suivantes :

1. Observations :

- La plateforme des organisations de la société civile pour la gestion durable des forêts n'a pas été impliquée au processus d'élaboration du R-PP Congo. La Plateforme a eu accès à ce R-PP dans un délai court ; ce qui ne lui a pas permis d'apporter sa contribution sur le fond dudit document ;
- Le document ne mentionne aucune consultation des Populations Autochtones pendant l'élaboration du R-PP, même pendant les ateliers départementaux ;
- La plateforme de la société civile pour la gestion durable des forêts n'est citée nulle part dans le document, alors qu'elle est la représentante de la société civile qui a œuvré dans le processus ayant abouti à la signature de l'APV/FLEGT entre le Congo et l'Union Européenne.

2. Recommandations

2.1 Sur le R-PP

- Consulter toutes les parties prenantes, y compris les populations autochtones pour avoir un R-PP qui réponde aux besoins réels du contexte congolais ;
- Organiser une large consultation nationale sur les causes de la déforestation en se gardant d'incriminer d'avance les communautés locales et les populations Autochtones;
- Choisir l'option stratégique 2 en ce qui concerne la propriété des crédits carbone ;
- Suggérer des mesures législatives et réglementaires qui visent à renforcer les droits fonciers coutumiers en supprimant les obstacles fiscaux et administratifs ;

- Oter du quota de la société civile, les quatre (04) membres œuvrant dans les Universités et dans la recherche car ceux-ci relèvent de la puissance publique ;
- Ajouter un expert en droits humains au sein de l'équipe de la coordination nationale ;
- Remplacer le terme « Pygmées » qui revêt un caractère péjoratif par celui de « populations autochtones » ;

2.2 Sur le processus REDD en général

- La République du Congo devraient exclure les exploitants forestiers et les agro-industriels du bénéfice des avantages financiers de la déforestation évitée ; et ne doivent pas soutenir les arguments qui consistent à incriminer les communautés locales et les populations autochtones comme étant les principaux auteurs de la déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers ;
- Le REDD ne devrait pas constituer une nouvelle menace de dépossession de leurs terres ancestrales pour les communautés locales, c'est-à-dire que tout processus de prise en compte du carbone dans la gestion des forêts devrait nécessairement assurer la reconnaissance et la sécurisation préalables des droits des communautés locales et autochtones sur les terres et les ressources, et garantir leur participation dans le processus de mise en place de tout mécanisme financier, afin de s'assurer qu'il soit conforme à leurs intérêts, compatible à leur culture, et à la reconnaissance de leur qualité de premiers protecteurs de la forêt ;
- Au delà des motivations liées à l'importance capitale du carbone qu'elles renferment, les forêts naturelles doivent être sauvegardées en priorité à cause de leurs fonctions vitales pour les populations. Car, pour les populations autochtones et les communautés locales, la forêt est un abri et une source de combustible, de nourriture et de remèdes. La destruction de la forêt ne peut donc qu'aggraver leur pauvreté. Le changement climatique affectera en priorité les plus pauvres, et seule une réduction de la déforestation pourra les aider à mieux résister aux influences climatiques ;
- Le financement de la contribution de la forêt à la régulation du climat mondial ne doit pas être considéré comme un prétexte, mieux une autorisation pour les pays pollueurs à éviter la réduction de manière sensible de leurs émissions de gaz à effet de serre, moins encore comme un mécanisme de transfert par eux de la dette des PTTE comme forme de paiement.

L'implication de la société civile, des communautés locales et des populations autochtones au processus REDD

La Plateforme s'engage à apporter sa contribution à ce processus en appuyant les pouvoirs publics dans leur action afin que ce changement qui s'avère nécessaire pour la

survie de la planète, ne porte atteinte au mode de vie, à la culture, ni surtout aux droits de ces communautés à l'accès à la terre et aux ressources de la forêt.

La Plateforme est convaincue qu'à l'image du processus de négociation de l'accord de partenariat volontaire APV/FLEGT Congo-UE qui a été signé en mai 2009, l'implication de la société civile et la consultation des communautés locales et des populations autochtones est un gage pour l'élaboration d'un mécanisme REDD qui prenne en compte les aspirations de différents acteurs.

**Le Bureau de la Coordination de la
Plateforme des organisations
de la société civile pour la gestion
durable des forêts**

Liste des organisations membres de la Plateforme

	ONG	Mail	Téléphone
	Alliance - Homme - Environnement (AMEA)	nsodom2002@yahoo.fr	522 29 19 532 42 50
	Association des Femmes Juristes du Congo (AFJC)	mayeyeodile@yahoo.fr	5216367
	Réseau International Arbres Tropicaux au Congo (RIAT CONGO)	Joel.loumeto@yahoo.fr	668 38 23
	Convention Nationale des Associations et des ONG de développement et de l'Environnement du Congo (CONADEC)	conadec_congo@yahoo.fr	521 12 76 628 51 95
	Congo Environnement et Développement	imadzous@voila.fr	531 74 11
	Association de défense et de promotion des droits des peuples autochtones (ADPPA)	adppa.congo@yahoo.fr	562 75 40
	Observatoire Congolais des droits de l'Homme (OCDH)	rboukaowoko@yahoo.com	5513450 5531573
	Association pour la protection des éco systèmes tropicaux et de développement de la sangha (APETDS)	apetds2003@yahoo.fr	557 13 31
	Les amis du monde	kibima@yahoo.fr	531 40 68

	AESI	arseneguelele@yahoo.fr	556 02 46/626 23 82
	Association pour le développement du Mayombe (ADEMA)	gavos_pablo@yahoo.fr	559 87 90
	Conservation de la Faune Congolaise (CFC)	ninonoyo@yahoo.fr cfccongo2002@yahoo.fr	532 52 30
	Alliance Nationale pour la Nature (ANN)	annature92@yahoo.fr	556 54 43
	Comptoir Juridique Junior (CJJ)	lambertmabiala@yahoo.fr comptoirjuridique@yahoo.fr	559 23 29
	Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC)	mf_banga@hotmail.com	5241956
	Association pour les droits de l'Homme et l'univers carcéral (ADHUC)	Adhuc_congo@yahoo.fr	5215407
	Association Secours Alimentaire (ASA)	Albanne2007@yahoo.fr	
	Environnement, développement des initiatives communautaires (EDIC)	edic_asso@yahoo.fr	529 27 49
	UERPOD	nkodiaalfred@yahoo.fr	571 84 89
	Azur Développement	sylvie@azurdev.org	9577866